



POLITIQUE SALARIALE La CFE-CGC signe l'accord 2025-2026

La CFE-CGC a validé après consultation de son conseil syndical, la politique salariale présentée lors de la dernière réunion du 24 mars.

Cette décision a été prise en tenant compte :

- des résultats du groupe Airbus et de sa division Avions,
- du contexte géopolitique et de la baisse de l'inflation,
- des politiques salariales moyennes du secteur aéronautique (2,4%),
- des réponses apportées aux revendications de la CFE-CGC.





Pour rappel, la CFE-CGC avait revendiqué et a obtenu :

- L'augmentation du niveau général amenant à une revalorisation de +0,9% depuis la première réunion soit un global de 2,7%.
- Le repositionnement des dates d'application pour l'ensemble des mesures au 1^{er} juillet 2025, la CFE-CGC en avait fait une ligne rouge.
- La transformation du budget "promotion" en budget "gestion de carrière" permettant de répondre aux besoins de:
 - o mise au SMH dans le cas des promotions,
 - o rétention des compétences,
 - o valorisation des démarches volontaristes de mobilité sans changement de classification à la hausse, générant le développement des compétences et favorisant l'employabilité (À l'appréciation managériale et RH).



De plus, dès la R1 seule la CFE-CGC a demandé et a obtenu :

- la reconduction des mesures protectrices pour les 50 ans et plus comme la reconduction de l'abondement d'Al et la garantie d'un taux de distribution identique à celui de la population cadre concernée.
- L'ouverture d'une discussion sur la gestion de carrière spécifique aux séniors.
- la **mise en place systématique d'un entretien** avec le responsable hiérarchique et le HRBP **pour les salariés n'ayant pas eu d'Al en 2024 et 2025**.



Les principales revendications de la CFE-CGC ont été entendues.

Cette année, la Direction n'a pas voulu contractualiser de taux de distribution afin d'en faire un levier de discrimination. La CFE-CGC a exprimé sa vision, insistant sur le fait que l'attribution ou non de l'Al ne peut pas être LE critère de différenciation de l'engagement des salariés celui-ci pouvant être réalisé au travers du montant attribué.

La CFE-CGC portera donc un regard très critique à l'égard de cet indicateur.

Les 4 Organisations Syndicales représentatives ont signé l'accord (CFE-CGC - FO - CFTC - CFDT)



Budget politique salariale pour la période juillet 2025 - juin 2026

			AG	AI	Al mini	Budget gestion de carrière
Non- Cadres	Classe 3 à 10	2,7 %	O,9% + O,1% ⁽¹⁾ au 01/07/2025 Talon à 30 €	1,6% au 01/07/2025	45€	O,1% de juillet 2025 à juin 2026
Cadres	Classe 11 à 15		_	2,3% ⁽²⁾ au 01/07/2025 dont 0,1% pour les Al séniors	120 € + Al sénior 15 €	0,4% de juillet 2025 à juin 2026
	Classe 16		_	2,3% ⁽²⁾ au 01/07/2025 dont 0,1% pour les Al séniors	140 € + Al sénior 30 €	0,4% de juillet 2025 à juin 2026

- (1) Financement de la mesure talon
- (2) Avec une mesure pour assurer un taux de distribution aux salariés de 50 ans et plus équivalent à celui de l'ensemble de la population cadre concernée

La CFE-CGC a également signé l'accord de politique salariale au niveau du Groupe Airbus revalorisant le point d'ancienneté (+1,35%) et la grille des SMH au 1er janvier 2026.





Une question? Besoin d'aide? Contactez-nous!
Vos représentants CFE-CGC restent disponibles pour vous répondre et vous accompagner.

